

Dossier d'inscription

*Mentions obligatoires

20 __ - 20 __

Mes informations personnelles*

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Nationalité :

Né(e) le :

Pays :

N° département :

Ville :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone mobile :

Téléphone fixe :

Adresse e-mail :

Reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la MDPH

Période de validité (comprise entre 1 et 5 ans) :

ans

Mon parcours*

Comment avez-vous connu le Cnam Nouvelle-Aquitaine ?

Mon objectif au Cnam Nouvelle-Aquitaine :

Mes diplômes obtenus :

Niveau (Bac, Bac +1 ..)	Type (licence, master ...)	Intitulé	Année d'obtention

Mon statut professionnel*

Vous êtes : En activité Sans activité

Vous êtes sans activité :

Votre statut :

Vous êtes en activité :

Votre statut :

Catégorie socio-professionnelle :

Poste occupé :

Temps de travail :

Expérience :

Mon employeur | Informations à renseigner si prise en charge financière par l'employeur

Secteur d'activité : Secteur privé Secteur public

Nom de l'entreprise :

Siret :

Code NAF :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Pays :

Secteur d'activité :

Personne à contacter au sein de votre entreprise :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Pièces à joindre à votre dossier

- › Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité couvrant toute la période de formation examens inclus
- › Pour les demandeurs d'emploi : « avis de situation délivré par Pôle emploi »

Financements possibles

- › Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour acquérir un bloc de compétence, vous serez contacté par un conseiller en formation à la suite de votre demande d'inscription. Le reste à charge sera de 0€ dans la limite de votre CPF.
- › Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit indiqué et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Envoyez votre dossier

- › Par voie électronique à nos conseillers formation : naq_info@lecnam.net
- › Par voie postale à : Cnam Nouvelle-Aquitaine, Cité Numérique, 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bègles

Traitement de vos données personnelles

- J'autorise le Cnam Nouvelle-Aquitaine à enregistrer mes informations à des fins exclusives de gestion administrative.*
- J'autorise le Cnam Nouvelle-Aquitaine à me transmettre des informations par email et sms (convocation aux examens, organisation des cours, etc). Vos coordonnées ne seront jamais transmises à des tiers.
- J'autorise les associations d'anciens élèves du Cnam à me contacter par mail.

Contrat de formation professionnelle

Entre les soussignés :

L'Association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers de Nouvelle-Aquitaine (AGCnam Nouvelle-Aquitaine), dénommée le « Cnam Nouvelle-Aquitaine » ci-après, siégeant Cité Numérique - 2 rue Marc Sangnier - 33130 Bègles, représentée par son directeur régional,

et dénommé « l'auditeur » / « l'auditrice » ci-après,

résidant à l'adresse :

est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.6353-3 du Code du travail.

I - Objet :

En exécution du présent contrat, le Cnam Nouvelle-Aquitaine s'engage à organiser l'action de formation décrite à l'article III, sauf contraintes exceptionnelles.

II - Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Projet d'obtention d'un diplôme Cnam ? Oui Non

Code du diplôme :

Intitulé du diplôme :

III - Détail de votre projet et modalités financières

UE / UE			Modalités			Période			Financement de ma formation				
Code	Nombre d'heures	Nombre de crédits	Présentiel	Mixte	A distance	Semestre 1	Semestre 2	Annuel	Entreprise ou OPCO	Pôle Emploi	CPF	Auto financement	Montant
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Sous-totaux :

Coût total :

Mode de paiement :

Paiement comptant :

Carte bancaire Chèque (à l'ordre du Cnam Nouvelle-Aquitaine) Espèces Virement

Paiement échelonné* : Paiement dans un centre Cnam par Carte Bancaire (Uniquement VISA, CARTE BLEUE, MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS)

En 3 ou 4 fois (mini. 100€ : coût gratuit) En 5 fois (mini. 300€ : coût 1,5%) En 10 fois (mini. 400€ : coût 3,5%)

* Conditions particulières dans certains centres, contactez-nous.

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat d'adhésion en page 4.*

Fait à le

Prénom, Nom et signature de l'auditeur / l'auditrice

Cnam Nouvelle-Aquitaine (tampon et signature)

Contrat d'adhésion de l'auditeur Cnam

Complété par le contrat de formation professionnelle en page 3

Statut d'auditeur/auditrice

La qualité d'auditeur/auditrice est conférée à tout adulte inscrit au Cnam. Une carte d'auditeur/auditrice lui est délivrée pour la durée de l'année universitaire. Les auditeurs/auditrices du Cnam se caractérisent par leur grande diversité mais partagent des valeurs fortes telles que la volonté de s'accomplir au sein du monde professionnel et d'y progresser, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, le désir de se perfectionner à tout moment de la vie, l'esprit d'ouverture, de tolérance et le respect dû aux enseignants et aux autres adultes en formation. L'inscription au Cnam ne confère pas le statut d'étudiant.

Pour les ressortissants étrangers d'un pays non membre de la communauté européenne, il est nécessaire de fournir une copie du titre de séjour, couvrant la totalité de la période de scolarité.

Modification des coordonnées personnelles

L'auditeur/auditrice est tenu d'indiquer à son centre d'inscription toute modification de ses coordonnées intervenue en cours d'année. Il dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent.

Frais de formation / Validation des Acquis

Se référer aux grilles tarifaires disponibles sur notre site internet www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr.

Remboursement

Dans un délai de 14 jours à compter du lendemain de la signature du présent contrat, l'auditeur/auditrice peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée. Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnue par la commission de recours gracieux.

Impayés

En cas d'impayés ou d'incidents de paiement, des frais de gestion supplémentaires sont facturés par le Cnam.

Règlement des études

L'auditeur/auditrice s'engage à respecter le règlement des études du Cnam consultable en ligne dans l'Espace Numérique de Formation (ENF), rubrique « Centre de ressources de l'auditeur/auditrice ».

Discipline

En cas de fraude, tentative de fraude ou complicité de fraude commise à l'occasion d'une inscription ouvrant accès à une formation conduisant à un diplôme délivré par le Cnam, d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen conduisant à l'obtention d'un diplôme du Cnam, la procédure disciplinaire est celle en vigueur au Cnam Paris.

En cas de :

- › non respect des dispositions incluses dans le règlement intérieur,
- › comportement fautif de la part de l'auditeur envers le personnel du centre, les enseignant-e-s, les autres élèves ou toute autre personne, le centre peut prendre une ou plusieurs des sanctions suivantes : avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive.

Si le comportement fautif est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), le centre se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

Lorsque l'agissement de l'auditeur a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive ne peut être prise sans information préalable de l'élève des griefs retenus contre lui et sans entretien préalable.

Descriptif des actions de formations / Validation des Acquis

Le contenu et les modalités des formations, et les actions de validation des acquis sont accessibles sur le site internet du Cnam.

Planning

Le détail du planning de chaque formation et des actions de validation des acquis sont accessibles, dès l'inscription, sur l'espace numérique de formation.

La prestation de validation des acquis prend effet à compter de la signature du présent contrat pour une période de 12 mois maximum. L'accompagnement et le jury se déroulent au cours de cette période.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par des feuilles de présence et/ou de connexion à l'espace numérique de formation. Ces relevés sont nominatifs et consultables par les enseignants et les services du Cnam.

Quand la formation ou l'action de validation des acquis est financée par l'employeur ou un organisme tiers, l'auditeur/auditrice s'engage :

- › à signer les feuilles d'état de présence
 - › en cas d'absences non justifiées, à s'acquitter du coût de la formation au prorata des heures non émargées et non payées par l'employeur ou un organisme tiers
- L'inscription, dans le cadre du tarif individuel, ne donne pas droit à une attestation de présence.

Modalités de validation

Formation :

Selon la formation, les aptitudes et connaissances sont évaluées par un examen sur table ou une remise de dossier ou éventuellement un contrôle continu ou par ces modes combinés.

Les notes sont validées après délibération d'un jury final. L'auditeur/auditrice dispose d'un délai de 2 mois maximum après validation de sa note par le jury pour porter réclamation.

Validation des acquis :

Les épreuves de jury se déroulent au Cnam Paris : 292 rue Saint Martin, 75 003 Paris.

Examens pour les formations dispensées par le Cnam Nouvelle-Aquitaine

Les convocations sont transmises à l'auditeur/auditrice par voie postale 60 jours avant le début des épreuves. Les examens sont organisés dans les centres d'Anglet, Angoulême, Bègles, La Rochelle, Limoges, Niort, Pau et Poitiers.

Examens pour les formations à distance dispensées par les autres centres Cnam

L'auditeur/auditrice doit se renseigner sur les dates et les modalités d'examen auprès du centre qui dispense la formation à distance.

L'auditeur/auditrice doit prévenir le service examens de son centre, de son souhait de passer l'épreuve en Nouvelle-Aquitaine ; il doit le faire en envoyant une copie de sa convocation au moins 30 jours avant la date de l'épreuve.

Contrôle de l'identité lors des examens

Le jour de l'examen, l'auditeur/auditrice doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité en cours de validité. La carte d'auditeur/auditrice ne peut faire office de justificatif d'identité.

Demande de diplôme

Pour obtenir un diplôme du Cnam, 3 conditions sont requises pour satisfaire aux exigences de prérequis à l'entrée du diplôme :

- › Avoir validé toutes les unités d'enseignement qui le composent et / ou obtenu des dispenses
- › Répondre aux exigences d'expérience professionnelle en durée et en qualité.

Le dossier de demande de diplôme est à compléter sur l'application web accessible sur votre ENF, rubrique «demander un diplôme».

Stage en entreprise

Il est possible (voire indispensable) pour l'auditeur/auditrice de compléter son (ou acquérir de l') expérience professionnelle par un stage conventionné.

L'objet du stage doit être obligatoirement en lien avec la formation suivie au Cnam et est à envisager en fin de cursus. La durée du stage varie en fonction de la maquette du parcours et ne peut avoir une durée supérieure à 6 mois. La mise en œuvre de la convention de stage est conditionnée à l'assiduité aux formations auxquelles l'auditeur/auditrice est inscrit.

Dans le cas contraire, le Cnam se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la convention de stage en cours. L'auditeur/auditrice doit fournir une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale. Pour les stages à l'ICH, conditions particulières, se renseigner.

Accès à l'ENF

Un code personnel d'accès à l'espace numérique de formation (ENF) est transmis après l'inscription. L'utilisation par l'auditeur/auditrice des ressources déposées sur l'espace numérique de formation (ENF) dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement au Cnam est strictement interdite et l'expose à des poursuites pour non respect du droit de propriété intellectuelle.

L'auditeur/auditrice s'engage à :

- › Disposer d'un ordinateur ayant une connexion internet de type ADSL (8 Mo conseillés)
- › Maîtriser l'usage d'un navigateur internet et d'une messagerie
- › Maîtriser les principales fonctionnalités de Word et Excel

Certaines séances pédagogiques en web conférence nécessitent l'usage d'un dispositif audio-vidéo (micro-casque, webcam...).

Assistance technique

Pour tout problème technique, l'auditeur

s'adresse par mail à :

NAQ_assistance.ENF@lecnam.net

Les questions pédagogiques liées à l'enseignement sont à adresser aux enseignants, via la messagerie ou lors des séquences de face-à-face.

Règlement Général de Protection des Données

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) entrée en vigueur le 25/05/2018, nous vous invitons à consulter la politique de gestion des données privées du Cnam Nouvelle-Aquitaine sur notre site (rubrique En téléchargement en bas de page).

Par mon inscription, j'autorise le Cnam Nouvelle-Aquitaine à traiter mes données personnelles dans son système d'information pour la gestion administrative, financière et pédagogique de ma formation et approuve sa politique de confidentialité.

Confidentialité

Les informations demandées au bénéficiaire d'une action de validation des acquis doivent présenter un lien direct et recevable avec l'objet de la validation. Les personnes dépositaires des informations communiquées par l'auditeur sont tenues à une obligation de non divulgation (article L-900-4-2 du Code du Travail).

Date et signature précédées de la mention
« Bon pour adhésion »

Mise à jour le 25.04.2022